

Dossier de presse

Loisirs de France

Contact presse

AB3C

Annie BLIN – Anne DAUDIN

34 rue de l'Arcade - 75008 PARIS

Tél : 01.53.30.74.02.– Fax : 01.53.30.74.09.

E-mail : anne@ab3.com

Janvier 2002

Sommaire

Loisirs de France

Une volonté d'offrir confort et qualité

p. 3

Loisirs de France,

Un engagement de qualité pour les villages vacances

p. 4

Le classement des villages par lutins

6

p.

Les associations bénéficiant du label Loisirs de France

8

p.

Loisirs de France

Une volonté d'offrir confort et qualité

Un peu d'histoire...

La multiplication des appellations, des sigles et des classifications en matière de qualité et de confort a conduit l'**Unat** et ses adhérents à réaliser un travail commun pour clarifier l'offre associative.

Le travail réalisé, avec le soutien du ministère du Tourisme, s'est étendu de 1993 à 1997, date d'affichage du label et du classement.

Loisirs de France...

Le label Loisirs de France a officiellement vu le jour en juin 1997. Chaque année, des villages de vacances sont contrôlés par des membres de la commission nationale Loisirs de France. La commission nationale est souveraine, elle garantit la fiabilité du classement Loisirs de France.

Le succès du label, tant auprès des adhérents que du grand public, a conduit l'**Unat**, en 1999, à élaborer une carte de France de tous les villages classés. Cet outil astucieux permet ainsi aux familles d'avoir tous les éléments souhaités en un clin d'œil.

Loisirs de France,

Un engagement de qualité pour les villages vacances

Qu'est ce qu'un village de vacances

Un village de vacances est géré par une association et autre organisme à but non lucratif qui, par son statut, exclue toute recherche de profit et met tous les moyens dans le service proposé à ses usagers, offrant ainsi le meilleur rapport qualité prix dans ses prestations.

Un village de vacances est un lieu de séjours confortables, dans un cadre agréable, avec des équipements, des services et, pour ceux qui le souhaitent, des animations pour les petits et les grands.

* **Les villages** ouvrent leurs portes à tous (familles, couples, individuels, groupes...), sans exclusive, en privilégiant la rencontre, la convivialité et la détente dans le respect des différences.

* **Les villages** s'engagent à offrir des séjours et des services de qualité, adaptés aux âges et aux publics accueillis.

* **Les villages** pratiquent une animation tournée vers la rencontre et la découverte, par des activités culturelles, sportives et ludiques.

* **Les villages** proposent aux enfants (en famille) une animation adaptée à leur âge, avec un encadrement qualifié, pour favoriser le jeu, l'expression et la découverte.

* **Les villages** respectent l'intimité en soignant le logement, son agencement, sa décoration et en veillant en permanence à sa qualité.

* **Les villages**, implantés dans des sites reconnus pour leurs qualités touristiques, favorisent le développement des pays d'accueil, en valorisant leurs richesses : monuments, sites, paysages, fêtes, traditions régionales... Ils participent à la vie locale et à ses enjeux économiques ; ils sont créateurs d'emplois.

* **Les villages sont partenaires** des organismes qui favorisent l'accès aux vacances : caisses d'allocations familiales, comités d'entreprise, collectivités locales, Agence nationale pour le chèque vacances...

Une charte spécifique...

Le label Loisirs de France est un engagement de qualité pour les villages de vacances. A la demande de ses adhérents, l'Unat a élaboré des normes communes pour chacun des sites afin d'assurer des prestations de qualité, tant en terme d'accueil que de confort et d'équipements.

Afin de labelliser les villages de vacances en fonction de critères spécifiques, une charte a été élaborée, diffusée à chaque gestionnaire.

Celui-ci s'engage :

- A respecter les normes définies préalablement,
- A accueillir la commission permanente d'attribution et de contrôle, chargée de décerner et suivre ce label,
- L'acceptation de la présente charte,

Un label de qualité ...

Les villages de vacances LOISIRS DE FRANCE qui accueillent chaque année près de deux millions de personnes (familles, couples, retraités, personnes seules ou groupes) doivent répondre à des critères spécifiques pour bénéficier du label qualité.

La Charte Loisirs de France permet de classer les établissements en fonction d'un certain nombre de critères : les loisirs et les services, le site et l'environnement, l'équipement (les conditions matérielles) et le logement. Pour chaque catégorie, des lutins de couleurs sont attribués. Leur nombre varie en fonction du respect de chaque critère.

Des lutins de couleurs différentes sont attribués comme le sont les étoiles pour un hôtel ou un restaurant.

Le classement des villages est triple et attribué comme suit :

➤ Des lutins bleus pour les loisirs et les services

- ✓ **3 lutins :** loisirs et services nombreux et variés
- ✓ **2 lutins :** loisirs et services variés
- ✓ **1 lutin :** loisirs et services simples

Cette rubrique phare du village de vacances prend en compte la qualité des loisirs et services de l'équipement

Elle qualifie :

✓ **L'accueil,**

Moyens matériels et humain, durée d'ouverture de la réception ;

✓ **Les équipements intérieurs,**

Salles de restaurant (en pension), salles d'animation, de jeux, de télévisions, salons, bibliothèques, bars ;

✓ **Les équipements extérieurs,**

Aires de jeux pour les enfants, terrains de sport, piscines, courts de tennis, aménagements paysagers ;

✓ **L'animation pour les enfants et les adolescents,**

Nombre de clubs, amplitude d'ouverture, équipements spécifiques et qualification de l'encadrement ;

✓ **L'animation sportive,**

Culturelle et artistique pour les adultes, nombre de proposition quotidienne, fréquence hebdomadaire ;

➤ **Des lutins blancs pour le site et l'environnement**

- **3 lutins** : atouts nombreux et variés
- **2 lutins** : atouts variés
- **1 lutin** : atouts simples

Cette rubrique est destinée à valoriser les qualités touristiques de l'environnement du village.

Elle qualifie :

- ✓ Les atouts naturels, culturels et sportifs ;
- ✓ Les facilités d'accès (autoroute, route, train, autocar, navette...);
- ✓ La proximité des commerces et des services

➤ **Des lutins rouges pour le logement**

- **3 lutins** : très bon confort, sanitaires complets
- **2 lutins** : confortables, sanitaires complets
- **1 lutin** : confort simple

Cette rubrique qualifie la qualité matérielle du logement mis à la disposition de la famille.

Elle prend en compte :

- ✓ La surface ;
- ✓ Le mobilier ;
- ✓ La décoration ;
- ✓ Le confort ;
- ✓ Le volume de rangement ;
- ✓ La fonctionnalité des éclairages ;
- ✓ Les espaces « privés » extérieurs (balcon, loggia, jardin)...

Des visites de contrôle régulières sont effectuées dans les villages afin de garantir aux familles la qualité des prestations proposées & ainsi, renforcer la crédibilité du label.

Les associations bénéficiant du label Loisirs de France

1. Ancav tourisme et travail
2. Arepos vacances
3. Association vacances mutualité agricole
4. ATC Routes du monde
5. Cap France
6. Cap' vacances
7. Fédération nationale Léo Lagrange
8. Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente
9. Loisirs vacances tourisme
10. Mutuelle des douanes
11. Relaisoleil vacances
12. Renouveau vacances
13. Temps libre
14. Union loisirs vacances familiales
15. Union nationale mutualiste loisirs vacances
16. Vacances actives
17. Vacances bleues
18. Vacances et vous
19. Vacancier
20. VAL
21. Villages club du soleil
22. VTF L'Esprit vacances
23. VVF Vacances